

"Femmes en détresse", des émissions radios afin de porter assistance aux Femmes victimes de violences sur la chaîne 2 de l'Office de Radio Télédiffusion du Mali (ORTM).

Les violences morales : les femmes en marge des prises des décisions familiales.

L'association « Femmes et TIC » avec les appuis stratégiques et financiers de l'Association chrétienne WACC du Canada et de l'Institut International pour la Communication et le Développement (IICD), a organisé une série d'émissions radios dont les thèmes portent sur les violences à l'égard des femmes au Mali.

Au Mali les femmes ont longtemps été mise à l'égard des prises de décisions les concernant ou concernant leur famille. Ces deux émissions qui ont vu la participation du Docteur psychologue Oumar TRAORE et de Maître Djakaridja TRAORE, avaient pour objectif de permettre aux femmes de se renseigner sur les droits qu'elles ont au sein du foyer et de savoir si cette forme de violence avait des conséquences sur un plan psychologique. Les émissions se sont déroulées les 17 juin et le 22 juillet 2009.

Devant une société où la place de la religion et des traditions domine, les femmes maliennes sont marginalisées dans leur propre foyer au profit des hommes dictateurs qui profitent de cette situation pour imposer leur volonté, qui va souvent jusqu'au droit de vote. Devant cette injustice, que prévoit la loi afin de venir en aide aux femmes?

Pour qu'on parle d'abord de justice, il faut que les femmes aient la force psychologique de pouvoir dénoncer de tels actes ; ce qui n'est pas encore le cas encore au Mali.

Ainsi le rôle des invités était de tailler face aux problèmes posés.

L'animation des émissions était assurée par Madame Rokia DOUMBIA, animatrice à la chaîne 2 (la radio nationale du Mali) et Madame Assétou DIARRA la coordinatrice de l'association « Femmes et TIC ».

Au sein de la famille malienne, la femme a un rôle indispensable car c'est elle qui s'occupe de l'éducation des enfants, des tâches ménagères, des courses, du marché et quelques fois elles cherchent de petits revenus afin d'aider l'homme dans les dépenses quotidiennes des enfants.

Selon le docteur Oumar TRAORE, les violences morales ont des conséquences beaucoup plus graves que les violences physiques car, « les blessures guérissent mais les paroles restent ». Selon lui, le fait de voir ses plaies se guérir est une forme de soulagement pour la victime alors que dans le cas des violences morales, la victime se sent perpétuellement

« diminuer » et est souvent incapable d'avoir confiance en elle. « Il peut même arrivé que cela provoque chez certaines victimes, une frigidité sexuelle si les violences morales sont perpétuées sur un plan sexuel. »

Pourtant selon Maître cette forme de violence est fortement punie par la loi car s'est une forme d'abus de pouvoir. Le chef de famille n'a pas le droit d'imposer obligatoirement sa volonté à la femme surtout concernant le droit de vote. En suite la femme, elle aussi n'est pas obligée d'accepter les conditions du mari. Sans quoi elle aura parfaitement raison de demander le divorce.

Selon lui, tout cela dépend de la communication qu'il y a entre les deux conjoints. « C'est pourquoi il est très important dans un couple de maintenir une certaine communication afin de pouvoir s'entendre », suggéra alors d'un ton ferme Docteur TRAORE.

Cependant selon les auditeurs, Le souffle des femmes n'est pas seulement pollué que par les maris dictateurs, il y aurait également les coépouses, les belles mères, les beaux frères, les belles sœurs etc....

Selon madame DIAWARA auditrice, « il arrive que la coépouse face des gestes ou tienne des propos très désagréable notamment si l'autre coépouse ne parvient pas à avoir d'enfants ». Selon Maître Traoré, « dans cette situation la femme a pleinement le droit de la convoquer à la police».

Concernant également l'intervention des parents pour le mariage de leurs filles ou fils ; la loi a évoquée que ce n'est pas aux pères seulement de décider à l'insu des mères mais c'est ensemble qu'ils doivent prendre une décision.

Tout au long des émissions, plusieurs auditeurs ont réagi uniquement que pour féliciter de telles actions.

IBRAHIMA DIA